



Consultation publique pour la révision de la carte électorale du Québec

Mémoire présenté par Solidarité Gaspésie

à
**La Commission de la représentation électorale du
Québec**

Audiences de Gaspé
24 Octobre 2023

AU DELÀ DE LA RHÉTORIQUE RÉGLEMENTAIRE ACTUELLE, LE MAINTIEN DES CIRCONSCRIPTIONS DE GASPÉ ET DE BONAVENTURE S'IMPOSE!

Introduction

Il est admis par beaucoup d'experts en gestion que la performance des organisations et des institutions tend à diminuer dans la mesure où elles deviennent plus considérables, plus complexes et conséquemment plus insaisissables. C'est ainsi que notre appareil gouvernemental est devenu moins perméable aux pratiques démocratiques et à l'implication citoyenne.

Si nous regardons quelques caractéristiques du système politique dans lequel nous vivons, nous constatons un éloignement grandissant entre le niveau de prise de décision et les citoyens et citoyennes, de même que la perception par la population d'une détérioration croissante des services publics.

L'implantation à grande échelle dans les services gouvernementaux des outils de messagerie vocale, l'augmentation des plaintes à l'égard des services publics, les mouvements sociaux autour des initiatives gouvernementales sur le climat et autres sujets d'intérêt public, la baisse de motivation et le faible taux de participation à différentes consultations sur les politiques gouvernementales sont des exemples assez percutants des problèmes du système dans lequel nous vivons.

En ce début du XXI siècle, notre orientation doit être de transformer les lieux de pouvoir politique: en d'autres termes « Penser globalement mais agir localement ». L'administration publique décentralisée, localisée constitue le lieu privilégié car on peut combattre ainsi le bureaucratisme institutionnel, le cynisme des citoyens et citoyennes au regard des décideurs politiques. Cette profonde transformation sociale doit toucher le style de gestion des gouvernements et la population gagnerait ainsi à se réapproprier son devenir collectif.

Pour une représentation effective des électeurs et électrices

La proposition de délimitation de la nouvelle carte électorale va dans le sens tout à fait contraire à ces objectifs et comporte des caractéristiques qui accentueront les problèmes du système politique. C'est dans ce contexte que le regroupement citoyen Solidarité Gaspésie demande le maintien de leur délimitation actuelle pour les circonscriptions de Gaspé et de Bonaventure

La loi québécoise précise que les circonscriptions électorales doivent représenter des communautés naturelles en se fondant sur des considérations démographiques, géographiques et sociologiques. Sur le plan démographique, la circonscription doit compter un nombre moyen d'électeurs, issu de l'ensemble des électeurs du Québec divisé par l'ensemble des circonscriptions, qui est assujéti à un écart positif ou négatif de 25% à cette moyenne.

Nous convenons qu'il faut accorder une importance certaine à l'égalité des votes dans les diverses circonscriptions. Mais d'autres critères sont tout aussi importants. La Commission de représentation électorale choisit d'accorder la prépondérance au critère de l'égalité des votes sur celui de la représentation effective des électeurs et électrices. Elle introduit ainsi un biais qui empêche de considérer à leur juste valeur d'autres critères tels que l'étendue géographique du territoire électoral, le sentiment d'appartenance à celui-ci. La Cour suprême du Canada dans son jugement: Circonscriptions électorales provinciales (Sask.), [1991] 2 R.C.S. 158, reconnaissait même que la recherche de la représentation effective pouvait, dans certains cas, faire prévaloir ces autres critères sur la règle de l'égalité relative des votes. (pp. 99 et 100).

La démocratie représentative ne repose pas seulement sur l'égalité relative des votes. Elle se réalise tous les jours, par nos interactions avec nos élu-e-s. Elle se réalise aussi par le choix d'un-e député-e qui a la possibilité et l'opportunité d'écouter celles et ceux qui habitent un territoire. Réduire le nombre d'élu-e-s sur un territoire de la taille de la

Gaspésie signifie inévitablement affaiblir la capacité de représentation démocratique réelle de la population gaspésienne. Nous mettons de l'avant l'idée selon laquelle, pour que chaque vote ait la même importance, chaque citoyen et citoyenne doit aussi avoir un accès effectif à son ou sa députée.

La nouvelle délimitation proposée comporte une augmentation du nombre de commettants auprès du ou de la députée et agrandit le territoire d'une façon importante. En effet les circonscriptions actuelles de Gaspé et de Bonaventure seraient fusionnées en une seule devenant la circonscription de Gaspé-Bonaventure. Cet immense territoire rendra très difficile l'accès, par la population, à leur député en considérant que la circonscription proposée couvre plus de 383 km linéaires. De plus, le rôle de concertation, de facilitation d'accès aux services publics et d'animation de milieu par le ou la députée devient beaucoup plus difficile à exercer parce que les représentants locaux proviennent de 35 municipalités et que les communautés autochtones de Listuguj, Gesgapegiac et Gespeg sont présentes sur ce vaste territoire.

Bien que l'égalité des électeurs et électrices devant le bulletin de vote soit un principe fondateur, il nous apparaît injuste de prétendre qu'un citoyen habitant une circonscription de quelque 30 000 habitants est surreprésenté par rapport à un citoyen qui en habite une de 60 000 habitants, lorsque le territoire du premier fait des centaines de kilomètres en étendue. À notre sens, c'est le citoyen qui doit faire des heures de route pour accéder à son ou sa députée qui se retrouve sous-représenté, pas l'inverse. L'accessibilité à l'élu-e doit être au cœur de la réflexion de la Commission de la représentation électorale et nous vous rappelons que la Cour suprême vient valider cet argument en indiquant que l'égalité des électeurs et électrices devant le bulletin de vote est « un concept soumis à l'évolution des mentalités, au progrès des idées et aux contextes sociaux et politiques ». Nous soutenons l'idée selon laquelle chaque citoyen et citoyenne devrait avoir un accès effectif à son ou sa députée. Le respect des zones d'appartenance, la capacité de rencontrer l'élu-e pendant son mandat, l'accès aux services que son bureau offre lorsque nécessaire sont des éléments qui ont une valeur aussi importante que le respect de l'écart à la moyenne.

Dans la carte électorale proposée, la MRC de la Haute-Gaspésie serait rattachée à la circonscription de Matane-Matapédia qui serait ainsi agrandie. Rappelons-le, les MRC de La Côte-de-Gaspé, du Rocher-Percé, de Bonaventure et d'Avignon seraient regroupées dans la circonscription qui porterait le nom de Gaspé-Bonaventure. Cette fragmentation du territoire gaspésien sera préjudiciable à l'uniformité, à l'équité et à l'organisation des ressources dans de nombreux programmes de développement économique, de développement social, d'innovation, ou encore d'aménagement du territoire. Une telle fragmentation fragiliserait ainsi le développement de l'ensemble de la Gaspésie. De plus, pour les administrateurs publics de la région, cette proposition amènerait des dédoublements administratifs significatifs et inefficaces.

Une révision de la Loi électorale s'impose

Le maintien de la carte actuelle pour les circonscriptions de Gaspé et de Bonaventure pourrait s'inscrire dans la même dérogation dont bénéficient les Îles-de-la-Madeleine pour assurer leur représentation effective auprès du Gouvernement du Québec. Nous reconnaissons que la Commission de la représentation électorale a tenu ses travaux dans le cadre que la loi lui a imposé. Mais on peut se demander si ce modèle est encore viable. Une révision de la loi doit être envisagée. Il faut garder en tête que le contexte historique et social, de même que les réalités géographiques d'un territoire doivent être pris en compte et non seulement le simple calcul démographique. Nous nous inscrivons dans une logique plus globale de démocratie représentative et participative. En ce sens, pourquoi ne pas envisager également l'augmentation du nombre de députés à l'Assemblée nationale du Québec. Il faudrait peut-être se demander s'il ne devrait pas y avoir un autre principe qui guide la confection de la carte électorale en plus de la plus grande égalité possible des votes de tous les électeurs, ne devrait-on pas songer à un droit des citoyens d'avoir accès à leur député ? Pour réhabiliter la démocratie, nous devrions aller au-delà des stricts modèles mathématiques mettant de côté l'aspect fondamentalement humain de la relation entre les citoyens et citoyennes et leurs députés.

On nous dira que d'autres moyens peuvent être employés pour nous faire entendre de nos gouvernements. Nous le concevons assez bien. Mais, le pouvoir financier n'a jamais été à la portée des gaspésiens et gaspésiennes. Le pouvoir de l'information est de plus en plus concentré dans les grands centres urbains. La filière administrative est dans les faits tellement peu perméable à nos revendications que nous en sommes rendus à quémander, au nom du pouvoir politique, la conservation d'un ou d'une députée afin de faire connaître nos préoccupations de citoyens et citoyennes à part égale dans le déploiement des services à la population. Quand on regarde la nouvelle proposition de carte électorale, on ne peut s'empêcher de penser qu'on arrive à la limite de l'acceptable en matière de qualité démocratique.

Solidarité Gaspésie se fait l'expression d'un grand nombre de citoyens et citoyennes pour le maintien des actuelles circonscriptions de Gaspé et de Bonaventure

Solidarité Gaspésie est un regroupement citoyen et non partisan créé en 2018. Ses membres sont préoccupés par divers enjeux de développement: enjeux économiques, sociaux, politiques, culturels et environnementaux. Nous portons ainsi une vision du développement régional qui est à la fois globale et intégrée.

Merci de votre attention.

Pour info

Carol Saucier 418 368-4380

Courriel : carol_saucier@uqar.ca

Jean-Claude Plourde 418 360-4863

Courriel: plojea01@gmail.com